Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20260310-2026_0201-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2026
Délibération n°2026 – 02 – 01

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	08
Présents :	07
Votants :	07

Vote	
Pour :	*7*
Contre :	*0*
Abstention :	*0*

L'an deux mille vingt six
Le dix-sept février à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.
Date de convocation : 12/02/2026
Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LE GOFF Tony, ASFEZ Peggy, MICHEL Rémi, Thomas GUILLEMOT

Absents : DESFONTAINE Gilles

MME BRULE Corinne a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Retrait de la délibération relative à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1,
Vu la délibération n° [référence] du [date] portant ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,
Considérant que ladite délibération intégrait à tors les restes à réaliser de l'exercice précédent,
Considérant qu'il convient, pour des raisons de sincérité et de régularité budgétaire, de retirer cette délibération et d'en adopter une nouvelle conforme aux règles applicables,
Après en avoir délibéré,
Décide :
Article 1 : La délibération n° 2025-12-02 du 09 décembre 2025 relative à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement est retirée.
Article 2 : Une nouvelle délibération sera adoptée afin d'ouvrir des crédits d'investissement sans les restes à réaliser

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 17/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

